



Formation continue métiers du soin et de la rééducation

54 rue de la Baugerie, 44230 St Sébastien sur Loire
Enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 830 499 091
N°URSSAF 527 252751987

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. Présentation

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisme de formation HABILIS Développement, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 830 499 091, dont le siège est situé au 54 rue de la Baugerie – 44230 Saint Sébastien sur Loire (ci-après « l'Organisme de Formation » ou « HABILIS ») consent au client, acheteur professionnel qui l'accepte, (ci-après le « Client »), une formation issue de son catalogue de formations et/ou une formation répondant à ses besoins spécifiques.

Le participant, à toute formation est désigné « Participant ». Il s'agit soit du Client, soit d'un salarié du Client. Dans ce dernier cas, le Client se porte fort du respect des présentes par le Participant.

II. Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de déterminer les conditions et modalités dans lesquelles se déroulent les formations faisant l'objet d'une inscription de la part d'un client.

Le client s'engage à prendre connaissance des CGV avant de s'inscrire. Le fait de s'inscrire emporte l'adhésion immédiate, entière et sans réserve du client aux présentes conditions. Les CGV sont disponibles sur le site internet, à lire et accepter avant de s'inscrire et envoyées aux clients lors de l'accusé réception de leur inscription.

III. Conditions d'inscription

Les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible et au minimum 3 semaines avant la date de la session. Elles se font via le formulaire d'inscription sur le site internet d'HABILIS. Avant de vous inscrire, vous avez accès au programme de la formation, aux dates de la session, aux objectifs, aux noms et aux qualifications du ou des formateurs, aux moyens pédagogiques et méthodes d'évaluations et aux conditions de prise en charge (sauf si elles ne sont pas encore connues). L'inscription en ligne est effective dès réception et n'est pas conditionnée par la prise en charge de la formation.

Une fois le formulaire d'inscription complété et envoyé, le client dispose de 10 jours pour adresser les règlements suivants :

- Dans le cas d'un financement par l'ANDPC : Un chèque de garantie du montant de la formation et un chèque de règlement des déjeuners
Le client s'engage également à réaliser son inscription via son compte DPC sur www.mondpc.fr
- Dans le cas d'une prise en charge FIF-PL : Un chèque de règlement du montant de la formation et un chèque de règlement des déjeuners
Le client s'engage également à réaliser sa demande de prise en charge auprès du FIF-PL.

- Dans le cas d'un financement personnel : Un chèque de règlement du montant de la formation et un chèque de règlement des déjeuners
- Dans le cas d'un salarié : Une facture sera adressée à l'établissement après la formation. L'établissement s'engage à la régler dans un délai de 30 jours.

Sans réception sous le délai de 10 jours ces éléments ci-dessus, l'inscription du client à la formation sera annulée.

Attention, l'accusé réception de l'inscription ne garantit pas la réalisation de la session. Le participant ne doit pas engager de frais non remboursables (déplacement par exemple) avant d'avoir reçu la convention de formation et la convocation. HABILIS s'engage à envoyer ces documents au moins 3 semaines avant la date de la session.

IV. Encaissement des chèques et prises en charge des formations

Toutes les démarches relatives aux demandes de prises en charge auprès de l'ANDPC, du FIF-PL ou de l'OPCO sont à la charge des clients. Le FIF-PL rembourse le stagiaire, l'ANDPC règle directement l'organisme de formation (si le client a bien effectué toutes les démarches). Il incombe au client de prendre tout renseignement auprès de ces organismes financeurs sur les modalités fixées par ces derniers.

- Dans le cas d'un financement par l'ANDPC :
Le chèque sera détruit après règlement de la formation par l'ANDPC
Si client change de mode de financement ou ne participe pas en totalité à l'action de formation, le chèque sera encaissé au moment de la formation.
- Dans le cas du FIF-PL :
Le chèque sera encaissé au moment de la formation. A l'issue de la formation, l'organisme de formation envoie par mail l'attestation de présence et de règlement permettant au client de se faire rembourser par le FIF-PL.

V. Frais de déjeuners

Les frais de déjeuners doivent être séparés des frais pédagogiques pour des raisons réglementaires. Lors des formations, les déjeuners sont organisés par HABILIS et pris en commun dans un restaurant partenaire à tarif préférentiel. HABILIS règle directement le restaurant pour tous les participants. Le participant devra donc régler les frais de déjeuner à HABILIS. En cas de financement par l'ANDPC, c'est la convention de formation qui fait office de facture pour les déjeuners. En cas de prise en charge par le FIF-PL ou de financement personnel ou employeur, les frais de déjeuners seront précisés sur la facture.

Remarque : Les boissons ne sont pas prévues ni prises en charges lors de ces déjeuners.

Les chèques pour les déjeuners sont encaissés à l'issue de la session.

VI. Documents légaux

A la réception de votre inscription nous adressons au participant le programme détaillé/devis pour les demandes de prise en charge (FIF-PL, OPCO).

A la confirmation de la formation, nous adressons au participant une convention de formation professionnelle (dont un exemplaire est à nous retourner paraphé et signé dès réception), une convocation, le livret d'accueil et le plan d'accès précisant les hébergements à proximité.

A l'issue de la formation, nous vous adressons l'attestation de participation à un programme DPC (à conserver), une attestation de formation et la facture.

VII. Engagement du participant

En s'inscrivant à une formation, le participant s'engage à être présent sur toute la durée de la formation. Il s'engage à participer à toutes les activités pédagogiques en ligne ou en présentiel (questionnaires pré et post formation) ainsi qu'à participer à toutes les évaluations qui font entièrement partie du processus de formation. En cas d'absence sur une partie d'une formation ou de non-réponse aux questionnaires, la formation pourrait ne pas être prise en charge. Le participant s'engage ainsi à régler la totalité de la formation en cas de non prise en charge pour manquement de ses engagements.

VIII. Annulation du fait du client

Toute annulation ou désistement doit être adressé par mail à HABILIS le plus tôt possible : contact@habilisdeveloppement.fr avec le motif du désistement (certificat médical obligatoire pour maladie), les nom-prénom du stagiaire, le titre, dates et lieu de la formation. Une annulation n'est effective que quand elle a été confirmée par mail par HABILIS.

En cas d'annulation de l'inscription, les frais décrits ci-dessous seront appliqués (sauf raison médicale justifiée par un certificat) :

- Entre J-60 et J-30 : 50€ de frais de dossier seront retenus
- Entre J-30 et J-14 : Facturation à titre d'indemnité d'un montant forfaitaire équivalent à 50 % du prix de la formation. En cas de raison médicale, 40€ de frais de dossiers.
- Entre J-14 et le jour de la formation : Facturation de la totalité de la formation. En cas de raison médicale, 40€ de frais de dossiers.

En cas de non-présentation ou abandon en cours de stage par le client : Facturation de la totalité de la formation

Remarque : En cas d'absence ou de retard, il est nécessaire d'avertir Habilis et le lieu de stage dont les coordonnées figurent dans la convocation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le participant au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). Le participant doit être présent sur toute la durée de la formation.

IX. Annulation ou modification du fait d'Habilis

Habilis se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 15 jours avant la date du stage pour cas de force majeure. Dans ce cas, Habilis procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais. Toute indemnisation allant au-delà de ce remboursement sera exclue.

Habilis se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

HABILIS se réserve le droit de remplacer un intervenant par un autre, de compétences équivalentes, sans que le contenu de la formation n'en soit altéré.

X. Supports pédagogiques et propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques sont remis aux participants sous format PDF, parfois protégés par des mots de passes selon les exigences des concepteurs/formateurs. Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite.

XI. Gestion des données personnelles

Les données personnelles renseignées dans le bulletin d'inscription ou le formulaire d'inscription en ligne sont stockées dans la base de données d'HABILIS Développement.

En s'inscrivant à une formation, le participant accepte de recevoir les informations pour la formation à laquelle il est inscrit ainsi que les emailings d'HABILIS Développement. Le participant peut, sur simple demande, rectifier ou supprimer ces données ou encore s'opposer à l'envoi d'emails promotionnels (nous envoyons maximum un mail par mois).

XII. Droit à l'image

Lors de la formation, des photos pourront être prises pour les partager sur les réseaux sociaux ou le site internet d'HABILIS Développement. Si le participant ne souhaite pas apparaître sur les photos, il peut nous le préciser en amont ou en début de formation.

XIII. Droit applicable – attribution de compétence

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et HABILIS Développement à l'occasion de l'exécution de la convention, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Nantes.

XIV. Règles applicables

Le Client s'engage à se conformer aux règles édictées dans le règlement intérieur remis après inscription dans le livret d'accueil et disponible sur habilisdeveloppement.fr.

Mise à jour : 06/10/2023

CONTACT

Justine DEBRUYNE
Responsable développement formations
02 51 79 09 84
justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr